Année académique 2020 - 2021 Domaine Économique

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD206 Ressources humaines			
Code	ECAD2B06AD206	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Jean-Claude KNOPS** (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

- L'unité d'enseignement UE AD206 "Ressources Humaines" vise, dans une perspective professionnalisante, à permettre à l'étudiant d'aborder le monde de l'entreprise ainsi que de nombreuses organisations de travail comme une réalité sociale et relationnelle où les hommes et les femmes ont, aujourd'hui, des ressources et ne sont plus seulement, comme hier, des ressources.
- A partir de là, la gestion des ressources humaines s'inscrit dans une organisation du travail qui a évolué au fil du temps dans ses modalités concrètes et au sein de laquelle la dimension citoyenne et éthique prend davantage de sens actuellement.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation
4.5 Veiller à la qualité et à l'amélioration constante des ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable de (d'):

- restituter historiquement la préoccupation de la gestion des ressources humaines dans les entreprises,
- expliquer l'importance de l'encadrement et de la motivation au travail du personnel,
- cerner l'incidence des conditions de travail, du stress, de la violence et du harcèlement vis-à-vis du bien-être au travail,
- rendre compte de l'importance du recrutement dans l'entreprise et de ses diverses modalités,
- décrire un processus d'évaluation du rendement,
- indiquer les moyens de communication interne à l'entreprise,
- définir le rôle des différents organes de concertation sociale dans l'entreprise,
- reconnaître les différents moyens de pression des partenaires sociaux,
- distinguer différentes notions liées à la citoyenneté, au professionnalisme et à la déontologie,

- identifier différents types de jugements,
- caractériser quelques conceptions éthiques,
- formuler le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles,
- établir la dimension citoyenne de l'entreprise dans la société,
- préciser l'intérêt et les limites d'un code de déontologie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD2B06AD206B	Gestion des ressources humaines	24 h / 2 C
ECAD2B06AD206C	Déontologie ou citoyenneté	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD2B06AD206B	Gestion des ressources humaines	20
ECAD2B06AD206C	Déontologie ou citoyenneté	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principes :

- La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

  N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.
- Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dispositions particulières :

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Unité Citoyenneté

- Dans le cadre de l'Unité Citoyenneté soutenue par la HELHa, l'étudiant qui souhaite s'impliquer dans une participation citoyenne pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent de celui prévu dans l'Activité d'Apprentissage "Déontologie ou citoyenneté".
- Pour cela, il lui faudra prendre contact verbalement avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**).
- Lors de l'année académique durant laquelle l'UE AD206 Ressources Humaines (AA Déontologie ou Citoyenneté) est inscrite au programme d'études de l'étudiant, celui-ci, après avoir pris connaissance et accepté les modalités particulières fixées par le responsable de l'UE, signera pour accord un contrat spécifique (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**).
- L'ensemble de cette démarche doit être faite pour le 15 octobre.
- L'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué en 1ère session à l'issue du Q2.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Année académique 2020-2021 Domaine Économique

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion des ressources humaines			
Code	3_ECAD2B06AD206B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Jean-Claude KNOPS** (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

- L'activité d'apprentissage AD 206B "Gestion des Ressources Humaines" est comprise dans l'UE AD206 "Ressources Humaines". Dans le cadre de cette UE, l'activité d'apprentissage "Gestion des Ressources Humaines" participe au cursus de formation du Bloc 2 des études de Bachelier Assistant-e de Direction.
- Elle vise à permettre à l'étudiant-e de découvrir et de comprendre, dans ses dimensions essentielles, la complexité d'une gestion des ressources humaines, tant dans les entreprises privées que dans les institutions publiques ou les organisations sociales.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable , à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, de (d'):

- resituer historiquement la préoccupation de la gestion des ressources humaines dans les entreprises (Compétence 4.1)
- expliquer l'importance de l'encadrement et de la motivation au travail du personnel (Compétence 4.5),
- cerner l'incidence des conditions de travail, du stress, de la violence et du harcèlement vis-à-vis du bien-être au travail (Compétence 4.5)
- décrire un processus d'évaluation du rendement (Compétence 4.1)
- indiquer les moyens de communication interne à l'entreprise (Compétence 4.1)
- définir le rôle des différents organes de concertation sociale dans l'entreprise (Compétence 4.1)
- reconnaître les différents moyens de pression des partenaires sociaux (Compétence 4.5)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Aperçu de la table des matières :

- Les relations humaines dans les groupes de travail et les organisations (école classique de l'organisation, approche du groupe et de sa dynamique, courant des relations humaines)
- L'entreprise et la gestion du bien-être au travail
- Le recrutement
- La gestion des compétences et l'évaluation du rendement
- La communication en entreprise
- Les relations sociales dans l'entreprise

Concepts-clés abordés :

- OST / Dynamique de groupe / Relations humaines / Effet Hawthorne / Bien-être au travail / Ergonomie / Ressources humaines / Communication interne / Compétences / Qualifications / Motivation / Recrutement / Conditions de travail / Convention Collective de Travail / Conseil d'Entreprise / Comité pour la Prévention et la Protection au Travail / Syndicat / Culture d'entreprise / Discrimination / Harcèlement / Employabilité / Flexibilité / GPEC / Exercice de la corbeille / Rotation des emplois / Rotation des postes / Stress/...

Démarches d'apprentissage

- En mode présentiel, le cours
  - sera donné de manière magistrale et
  - intégrera une démarche interactive s'appuyant ponctuellement sur des documents.
- En mode distanciel (celui qui a été retenu initialement en début d'année académique), le cours
  - sera donné en direct via Teams,
  - comprendra l'exposé de la matière du jour ainsi que l'utilisation ponctuelle de l'une ou l'autre forme de support (par exemple, power-point et/ou texte-document et/ou capsule vidéo) et
  - encouragera l'échange d'avis, de réactions en lien avec la matière traitée.

Dispositifs d'aide à la réussite

- En mode présentiel,
  - insister sur la présence et la participation au cours,
  - communiquer une liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit,
  - pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q2 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.
- En mode distanciel (celui qui a été retenu initialement en début d'année académique),
  - insister sur la présence et la participation au cours,
  - pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q2 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.

Ouvrages de référence

- Gall, J-M. (2011). La gestion des ressources humaines. Paris : Ed. PUF, Coll. Que sais-je ?, N° 2646, 8e édition
- Peretti, J-M. (2006). Ressources humaines. Paris : Ed. Vuibert, Coll. Educapôle Gestion, 7e édition

Supports

- En mode présentiel :
  - Notes de cours déposées sur Moodle Connected après chaque partie de cours terminée
  - Liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit
  - Autres supports éventuels
- En mode distanciel (celui qui a été retenu initialement en début d'année académique) :
  - Notes de cours déposées sur Moodle Connected après chaque partie de cours terminée
  - Autres supports éventuels

4. Modalités d'évaluation

Principe

- En mode présentiel, l'évaluation
  - sera un examen écrit à livre fermé,
  - portera sur la matière du cours en visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :
    - définir et expliquer différentes notions et/ou conceptions en matière de GRH
    - décrire différentes approches, démarches, modes de gestion propres à la GRH,
    - indiquer les caractéristiques propres à la communication et aux relations sociales en entreprise,
    - identifier, à partir d'un texte ou extrait de texte expliqué au cours ou en lien avec celui-ci, les éléments essentiels mis en avant et les liens à établir avec le cours;

    - reposera, concrètement, sur une question provenant de la liste des questions comptant pour 40% des points de l'activité d'apprentissage et
    - sera constituée pour les 60 % restants des points par une ou des question(s) portant sur la matière non couverte par le questionnaire à 40% ;
    - sera organisée selon des modalités identiques en 1ère et 2de session (à moins que des dispositions sanitaires officielles émanant des autorités ne modifient cela).
- En mode distanciel (celui qui a été retenu initialement en ce début d'année académique), l'évaluation
    - sera un Take Home Exam ou Examen à livre ouvert,
    - portera sur la matière du cours en visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :
        - distinguer différentes notions, conceptions, approches, démarches, caractéristiques en matière de GRH,
        - identifier, à partir d'un texte ou extrait de texte expliqué au cours ou en lien avec celui-ci, les éléments essentiels mis en avant et les liens à établir avec le cours qui seront expliqués en s'interdisant tout copié/collé réalisé à partir du support de cours ou de tout autre source ;
    - portant sur cette 1ère capacité comptera pour 40% des points de l'activité d'apprentissage et
    - pour la 2de capacité, elle comptera pour les 60% restants des points;
    - sera organisée selon des modalités identiques en 1ère et 2de session (à moins que des dispositions sanitaires officielles émanant des autorités ne modifient cela).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Exception :

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Certificat médical :

- En cas de certificat médical lors de la 1ère session (Q2), l'étudiant concerné devra représenter l'examen dans cette UE lors de la 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'évaluation (à moins que des dispositions sanitaires officielles émanant des autorités ne modifient cela) que celles fixées lors de la 1ère session (Q2).
    - La remise d'un certificat médical durant la 1ère session d'examens (Q2) justifie officiellement, et donc administrativement, l'absence de l'étudiant concerné à l'examen; toutefois, le CM ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la période d'examens en cours.
    - Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son certificat médical, de reprendre la session d'examens en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant cette même session et dans la mesure des possibilités d'organisation tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen respectant les modalités de référence.
- Lors de la 2de session (Q3), si l'étudiant est absent à l'examen pour cause de certificat médical, la mention CM sera renseignée.

PP ou PR :

- En 1ère session (Q2), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR. Il conserve néanmoins le droit de présenter l'examen dans cette UE en 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'examen (à moins que des dispositions sanitaires officielles émanant des autorités ne modifient cela) que celles fixées lors de la période d'examen initiale (Q2).
- Lors de la 2de session (Q3), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d’évaluation pourront être modifiés durant l’année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s’imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Année académique 2020-2021 Domaine Économique

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie ou citoyenneté			
Code	3_ECAD2B06AD206C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Jean-Claude KNOPS** (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

- L'activité d'apprentissage AD 206C "Déontologie ou citoyenneté" est comprise dans l'UE AD206 "Ressources Humaines". Dans le cadre de cette UE, l'activité d'apprentissage "Déontologie ou citoyenneté" participe au cursus de formation du Bloc 2 des étude de Bachelier Assistant-e de Direction.
- Elle vise à sensibiliser l'étudiant aux aspects éthiques de la profession et de l'activité de l'entreprise, de l'institution publique ou de l'organisation sociale.
- Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.
- Elle a pour but d'amener l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans la société, à amorcer et à structurer une réflexion sur ses futures responsabilités de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, de (d'):

- distinguer différentes notions liées à la citoyenneté, au professionnalisme et à la déontologie (Compétence 1.3),
- identifier différents types de jugements (Compétence 1.4),
- caractériser quelques conceptions éthiques (Compétence 1.4),
- formuler le questionnement éthique qui est soulevé, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, ou encore à partir de faits de société ou de pratiques professionnelles (Compétence 1.4),
- établir la dimension citoyenne de l'entreprise dans la société (Compétence 1.3),
- préciser l'intérêt et les limites d'un code de déontologie (Compétence 1.4).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Citoyenneté et société : d'hier à aujourd'hui
- Professionnalisation et professionnalisme
- Qu'est-ce que l'éthique ?
- Notions d'acte humain, de morale, de valeur, de norme, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
- Différentes approches éthiques (vertus, devoirs, conséquences, responsabilité, communication)
- Ethique et entreprise : la RSE

Concepts-clés :
Citoyenneté / Civilité / Civisme / Professionnalisation / Professionnalisme / Ethos professionnel / Valeurs / Normes / Droit / Morale / Ethique / Déontologie / Jugement de fait / Jugement de valeur / Jugement de recommandation / Conscience morale / Ethique de la vertu / Ethique du devoir / Ethique conséquentialiste / Ethique de la responsabilité / Ethique de la communication / Autonomie / Hétéronomie / Impartialité / Stakeholders /...

Démarches d'apprentissage

- En mode présentiel, le cours
  - sera donné de manière magistrale et
  - intégrera une démarche interactive visant à susciter le questionnement et la réflexion éthique de l'étudiant dans une perspective citoyenne à partir de l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité sociale contemporaine.
- En mode distanciel (celui qui a été retenu initialement en ce début d'année académique), le cours
  - sera donné en direct via Teams,
  - comprendra l'exposé de la matière du jour ainsi que l'utilisation ponctuelle de l'une ou l'autre forme de support (par exemple, power-point et/ou texte-document et/ou capsule vidéo) et
  - encouragera l'échange d'avis, de réactions en lien avec la matière traitée.

Dispositifs d'aide à la réussite

- En mode présentiel,
  - insister sur la présence et la participation au cours,
  - communiquer une liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit,
  - pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q2 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.
- En mode distanciel (celui qui a été retenu initialement en ce début d'année académique),
  - insister sur la présence et la participation au cours,
  - pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q2 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.

Ouvrages de référence

- Arendt, H., Considérations morales (1996), Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque
- Castillo, M., La citoyenneté en question (2002). Ed. Ellipses, Coll. Philo
- Droit, R-P., L'éthique expliquée à tout le monde (2009), Ed. du Seuil
- Savater, F., Ethique à l'usage de mon fils (2001), Ed. du Seuil, Coll. Points
- Thiaw-Po-Une, L., (Sous la direction de), Questions d'éthique contemporaine (2006), Ed. Stock, Coll. Les essais

Supports

- En mode présentiel :
  - Notes de cours déposées sur Moodle Connected après chaque partie de cours terminée
  - Liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit
  - Autres supports éventuels
- En mode distanciel (celui qui a été retenu initialement en ce début d'année académique):
  - Notes de cours déposées sur Moodle Connected après chaque partie de cours terminée
  - Autres supports éventuels

4. Modalités d'évaluation

Principe

- En mode présentiel, l'évaluation
  - sera un examen écrit à livre fermé,
  - portera sur la matière du cours en visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :
    - décrire différents aspects de la démarche de citoyenneté,
    - définir et expliquer différentes notions et/ou conceptions en lien avec la professionnalisation

et/ou l'éthique,
        - identifier différents types de jugements,
        - développer, à partir d'un texte ou extrait de texte expliqué au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait et/ou le questionnement éthique qu'il soulève,
        - indiquer les caractéristiques de la RSE;
    - reposera, concrètement, sur une question provenant de la liste des questions comptant pour 40% des points de l'activité d'apprentissage et
    - sera constituée pour les 60 % restants des points par une ou des question(s) portant sur la matière non couverte par le questionnaire à 40% ;
    - sera organisée selon des modalités identiques en 1ère et 2de session (à moins que des dispositions sanitaires officielles émanant des autorités ne modifient cela).
- En mode distanciel (celui qui a été retenu initialement en ce début d'année académique), l'évaluation
    - sera un Take Home Exam ou Examen à livre ouvert,
    - portera sur la matière du cours en visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :
        - identifier différents types de jugements et/ou notions et/ou conceptions en lien avec la citoyenneté et/ou la professionnalisation et/ou l'éthique et/ou la RSE,
        - développer, à partir d'un texte ou extrait de texte expliqué au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait et/ou le questionnement éthique qu'il soulève en y intégrant les notions et/ou approches éthiques traitées au cours et qui seront expliquées en s'interdisant tout copié/collé réalisé à partir du support de cours ou de tout autre source ;
    - portant sur cette 1ère capacité comptera pour 40% des points de l'activité d'apprentissage et
    - pour la 2de capacité, elle comptera pour les 60% restants des points à travers une ou des question(s) portant sur cette 2de capacité ;
    - sera organisée selon des modalités identiques en 1ère et 2de session (à moins que des dispositions sanitaires officielles émanant des autorités ne modifient cela).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Exceptions :

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.
- Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Unité Citoyenneté :

- L'étudiant qui, souhaitant s'impliquer dans une participation citoyenne à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence,vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), au niveau de HELHa Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, dans le Conseil du Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans le cadre de l'Unité Citoyenneté soutenue par la HELHa.
- Pour cela, il lui faudra prendre contact verbalement avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**).
- Lors de l'année académique durant laquelle l'UE AD206 Ressources Humaines (AA Déontologie ou Citoyenneté) est inscrite au programme d'études de l'étudiant, celui-ci, après avoir pris connaissance et

accepté les modalités particulières fixées par le responsable de l'UE, signera pour accord un contrat spécifique (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**).
- L'ensemble de cette démarche doit être faite pour le 15 octobre.
- L'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué en 1ère session à l'issue du Q2.

Certificat médical :

- En cas de certificat médical lors de la 1ère session (Q2), l'étudiant concerné devra représenter l'examen dans cette AA lors de la 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'évaluation (à moins que des dispositions sanitaires officielles émanant des autorités ne modifient cela) que celles fixées lors de la 1ère session (Q2).
    - La remise d'un certificat médical durant la 1ère session d'examens (Q2) justifie officiellement, et donc administrativement, l'absence de l'étudiant concerné à l'examen; toutefois, le CM ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la période d'examens en cours.
    - Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son certificat médical, de reprendre la session d'examens en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant cette même session et dans la mesure des possibilités d'organisation tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen respectant les modalités de référence.
- Lors de la 2de session (Q3), si l'étudiant est absent à l'examen pour cause de certificat médical, la mention CM sera renseignée.

PP ou PR :

- En 1ère session (Q2), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR. Il conserve néanmoins le droit de présenter l'examen dans cette AA en 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'examen (à moins que des dispositions sanitaires officielles émanant des autorités ne modifient cela) que celles fixées lors de la période d'examen initiale (Q2).
- Lors de la 2de session (Q3), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d’évaluation pourront être modifiés durant l’année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s’imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).